

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-06-001

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
(POUR : 10 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18/06/2024

Étaient présents : CONTE Josiane, COURNUOT Evelyne, DEILHES Benoît, FIGEAC Francis, MARTY Annie, ROBERT Jean-Marc, FOISSAC Laurette, CASTELNAU Dorothee, FIGEAC Valentin, ESCOBOSA Alain,

Étaient excusés : PERIÉ Cécile, JOSEPH Delphine, ROUMIGUIÉ Alexandre, RESCOUSSIÉ Damien,

Madame Annie MARTY a été désignée en qualité de secrétaire.

**OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance publique du 28 mai 2024,**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance publique du mardi 28 mai 2024,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**DÉCIDE**

**A l'unanimité des membres présents**

- d'**APPROUVER** le procès-verbal du conseil municipal du mardi 28 mai 2024.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé les membres présents.



Le Maire,

Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,

Annie MARTY.

**Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 25 JUIN 2024**

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-06-002

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

(POUR : 10 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18/06/2024

Étaient présents : CONTE Josiane, COURNUT Evelyne, DEILHES Benoît, FIGEAC Francis, MARTY Annie, ROBERT Jean-Marc, FOISSAC Laurette, CASTELNAU Dorothee, FIGEAC Valentin, ESCOBOSA Alain,

Étaient excusés : PERIÉ Cécile, JOSEPH Delphine, ROUMIGUIÉ Alexandre, RESCOUSIÉ Damien,

Madame Annie MARTY a été désignée en qualité de secrétaire.

**OBJET : Tarif d'occupation du domaine public pour la journée du 15 août 2024 – fête votive,**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des projets du Comité des fêtes de Belfort du Quercy concernant l'occupation du domaine public pour la fête traditionnelle du village qui aura lieu les 14 et 15 août 2024, avec l'organisation du vide grenier la journée du 15 août 2024,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**DÉCIDE**

**A l'unanimité des membres présents**

- de **FIXER** à **2€** par jour de fête le mètre linéaire d'occupation du domaine public pour la fête votive traditionnelle du village du 15 août 2024,

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention avec le Comité des fêtes de Belfort du Quercy à qui est confiée cette gestion à titre exceptionnel et dont le produit restera sa propriété.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé les membres présents.



Le Maire,

Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,

Annie MARTY.

*Inséré sur le site internet de la commune [belfortduquercy.fr](http://belfortduquercy.fr) le 25 JUN 2024*

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération n°2024-06-003**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 10  
(POUR : 10 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18/06/2024

Étaient présents : CONTE Josiane, COURNUT Evelyne, DEILHES Benoît, FIGEAC Francis, MARTY Annie, ROBERT Jean-Marc, FOISSAC Laurette, CASTELNAU Dorothée, FIGEAC Valentin, ESCOBOSA Alain,

Étaient excusés : PERIÉ Cécile, JOSEPH Delphine, ROUMIGUIÉ Alexandre, RESCOUSIÉ Damien,

Madame Annie MARTY a été désignée en qualité de secrétaire.

### **OBJET : Tarif d'occupation du domaine public pour la fête annuelle de Saint Geniès du 24 août 2024,**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet du Comité des fêtes de Saint Geniès concernant l'occupation du domaine public pour la fête traditionnelle du hameau qui aura lieu le samedi 24 août 2024 avec l'organisation du vide grenier.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

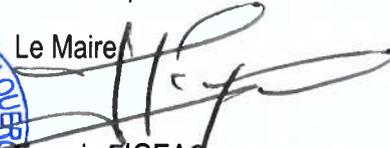
**DÉCIDE**

**A l'unanimité des membres présents**

- de **FIXER à 2€** par jour de fête le mètre linéaire d'occupation du domaine public pour la fête annuelle du hameau de Saint Geniès, du 24 août 2024,

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention avec le Comité des fêtes de Saint Geniès à qui est confiée cette gestion à titre exceptionnel et dont le produit restera sa propriété.

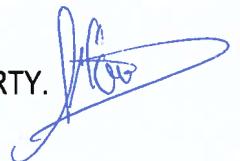
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé les membres présents.

Le Maire  
  
Francis FIGEAC



Le secrétaire de séance,

Annie MARTY.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Annie MARTY', written over a horizontal line.

**Inséré sur le site internet de la commune belfortduquercy.fr le : 25 JUIN 2024**

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

### Délibération n°2024-06-004

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de BELFORT DU QUERCY, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de BELFORT DU QUERCY sous la présidence de M. FIGEAC Francis.

Nombre de membres en exercice	:	14
Nombre de membres présents	:	10
Nombre de suffrages exprimés	:	10
(POUR : 10 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)		
Date de la convocation du Conseil Municipal	:	18/06/2024

Étaient présents : CONTE Josiane, COURNOT Evelyne, DEILHES Benoît, FIGEAC Francis, MARTY Annie, ROBERT Jean-Marc, FOISSAC Laurette, CASTELNAU Dorothee, FIGEAC Valentin, ESCOBOSA Alain,

Étaient excusés : PERIÉ Cécile, JOSEPH Delphine, ROUMIGUIÉ Alexandre, RESCOUSSIÉ Damien,

Madame Annie MARTY a été désignée en qualité de secrétaire.

### **OBJET : Prolongation d'un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) du 01/09/2024 au 31/08/2025 – contrat de droit privé à raison de 24/35<sup>ème</sup>**

Monsieur le Maire informe l'assemblée.

Le contrat Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel.

La prescription des P.E.C. est centrée sur les publics éloignés du marché du travail, l'entrée dans un PEC se fait sur la base du diagnostic du prescripteur.

L'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat est attribuée à l'employeur qui, en contrepartie, doit obligatoirement mettre en place des actions d'accompagnement et de formation.

L'employeur doit également désigner un tuteur parmi les salariés qualifiés et volontaires pour assumer cette fonction.

Le P.E.C. fait l'objet d'un accompagnement en quatre phases :

- Diagnostic du prescripteur,
- Entretien tripartite réunissant le prescripteur, l'employeur et le futur salarié au moment de la signature de la demande d'aide qui doit permettre la formalisation des engagements,
- Suivi pendant la durée du contrat,
- Entretien de sortie de 1 à 3 mois avant la fin du contrat.

Le P.E.C. prend la forme d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 12 mois à raison de 20 heures par semaine minimum.

Le renouvellement du contrat n'est ni prioritaire ni automatique, il est conditionné à l'évaluation, par le prescripteur, de son utilité pour le bénéficiaire et autorisé uniquement si les engagements antérieurs de l'employeur ont été respectés.

La commune de Belfort du Quercy peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Il est proposé de renouveler le contrat en cours au sein de la commune de Belfort du Quercy, pour exercer les fonctions de surveillance périscolaire, d'entretien des locaux, à raison de 24h par semaine rémunérés en annualisant le temps de travail de l'agent recruté,

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, jusqu'au 31 août 2025.

L'Etat prendra en charge 45% de la rémunération correspondant au S.M.I.C.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le renouvellement du contrat P.E.C. pour les fonctions de surveillance du temps périscolaire et l'entretien des locaux communaux à **temps non complet** à raison de 24 heures / semaine rémunérés après annualisation pour une durée de douze mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu l'arrêté de la Préfecture n°18-022 du 02/02/2018 relatif au contrat Parcours emploi compétences,

Vue la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP2018/11 du 11/01/2018 relative aux parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

### DÉCIDE

### A l'UNANIMITÉ des membres présents

- d'**ADOPTER** la proposition de Monsieur le Maire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- d'**INSCRIRE** au budget communal les crédits correspondants.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé les membres présents.



Le Maire,

Francis FIGEAC.

Le secrétaire de séance,

Annie MARTY

Inséré sur le site internet de la commune [belfortduquercy.fr](http://belfortduquercy.fr) le : 25 JUN 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.